

BILAN DE CONSOMMATION⁽¹⁾

Vous pourrez visualiser vos consommations annuelles d'électricité en quelques clics.



Le service



Le Bilan de Consommation est un rapport qui synthétise graphiquement les consommations électriques de vos locaux professionnels sur l'année écoulée. C'est un outil d'accompagnement dans la compréhension et la maîtrise de votre consommation.

Une alerte par e-mail est envoyée au titulaire du contrat pour l'avertir de la mise à disposition du bilan annuel de consommation dans votre Espace Client.

Les avantages



Une visibilité synthétique de vos consommations annuelles

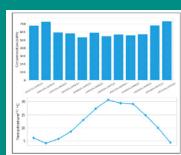
0€

Un service gratuit, pour vous aider à mieux suivre vos consommations

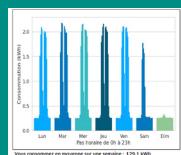


Une vue de votre profil de consommation (annuelle/hebdo/journalière)

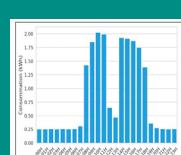
Une fois votre accord ADM⁽¹⁾ recueilli, la collecte de vos données permet de visualiser votre profil de consommation :



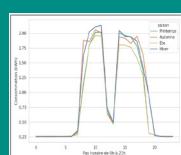
Vision mois par mois en parallèle des températures relevées au point de livraison



Vision hebdomadaire + affichage de la consommation moyenne de la semaine



Vision journalière + affichage de la consommation moyenne de la journée



Vision par saison + affichage de la consommation moyenne par saison

LES MODALITÉS PRATIQUES du Bilan de Consommation

- > Vous devez détenir un contrat actif en électricité avec une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA
- > Votre local professionnel doit être équipé d'un compteur communicant Linky™
- > Vous devez donner votre accord Abonnement Données de Mesure⁽¹⁾ (ADM)

⁽¹⁾ La mise en place de ce service nécessite votre accord pour collecter auprès du distributeur d'électricité ENEDIS les données fines de consommation rattachées à votre Point de Livraison et les transmettre à ENGIE sur la durée de votre Contrat.



ABONNEMENT DONNÉES DE MESURE⁽¹⁾

Votre accord de transmission de vos données fines de consommation.



Qu'est ce que c'est ?



Vous pourrez accéder à des services gratuits de maîtrise de la consommation. Pour cela, il suffit de donner votre accord à ENGIE de collecter vos données fines de consommation transmises par ENEDIS, le distributeur d'électricité. C'est **l'Abonnement Données de Mesure⁽¹⁾**.

Les avantages



Visualisation du suivi de vos consommations quotidiennes/horaires



Edition de votre bilan annuel de consommation*



Participation possible au challenge de réduction de consommation d'énergie**

LES MODALITÉS PRATIQUES de l'Accord Abonnement Données de Mesure

> Donnez votre accord pour collecter auprès du distributeur d'électricité ENEDIS les données rattachées à votre Point de Livraison et les transmettre à ENGIE⁽²⁾ sur la durée de votre Contrat.

Comment faire ?

> Accord activable depuis **votre Espace Client** ou par **appel téléphonique** auprès de votre Conseiller ENGIE pour les professionnels au 09 69 32 33 00 (appel non surtaxé, du lundi au vendredi de 8h00 à 19h30).

> Cocher la case «oui» de l'Accord Abonnement de Données de Mesure directement dans vos Conditions Particulières de vente au moment de votre souscription.

*Bilan de Consommation pour une puissance souscrite ≤36 kVA et Feuillet de Gestion pour une puissance >36 kVA.

** Inscription aux challenges selon critères d'éligibilité

(1) En donnant votre accord au distributeur d'électricité ENEDIS de collecter les données rattachées à votre Point de Livraison et les transmettre à ENGIE sur la durée de votre Contrat, vous pourrez bénéficier du Service ADM pour optimiser votre budget énergie en recevant un bilan annuel de consommation*.

(2) Le Fournisseur pourra avoir accès au relevé à distance mensuel du détail de votre consommation électrique afin de vous proposer un service gratuit de suivi de consommations pour vous accompagner dans la maîtrise de votre consommation.